

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 26 février 1851.)

M. Constantin Jeanneret a été nommé buraliste postal à la Chaux-du-Milieu, avec traitement de 360 fr.

Nomination d'employés aux péages:

- M. Brossard** a été nommé receveur au bureau de péage principal de Goumois avec traitement de 910 fr.
- M. Henri Jolissaint** a été nommé receveur au bureau accessoire de Reclère, avec traitement de 50 fr. et 3 pour cent des recettes excédant cette somme.
- M. Ed. Arnold** a été nommé receveur au bureau accessoire de Noirmont, avec traitement de 70 fr. et 3 pour cent des recettes en sus de cette somme.
-

Le traité conclu, le 31 du mois passé, entre **M. Speiser**, directeur de la banque de Bâle et **M. Dierickx**, directeur des monnaies à Paris, touchant la frappe des monnaies d'argent suisses a été ratifié au nom de la Confédération.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1851
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.03.1851
Date	
Data	
Seite	228-228
Page	
Pagina	
Ref. No	10 055 837

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.